



Rémunération d'un apporteur d'affaires

Par Visiteur

"Remerçié" J'ai été approché pour envisager l'implantation d'une affaire pour la France. Nous n'en sommes qu'au 1er contact avec "l'apporteur d'affaire" qui pour le moment ne m'a pas donné le nom de la société (2 américains installés en Afrique du Sud), ni le CA, ni la forme exacte des substances à commercialiser, juste une histoire de "modificateur de l'ADN ..."

Pour notre prochain contact, ce mardi 13 janvier, je lui ai demandé d'apporter les coordonnées d'un contact de l'entreprise, des documents et des précisions sur ce dont il s'agit. Pour sa part, cet apporteur d'affaire -me demande un projet de rémunération pour ce tuyau qu'il me donne.

Je n'ai aucune expérience en la matière ... Peut-être pouvez-vous me proposer un exemple, un modèle, des conseils ... existe t-il un site sur lequel je pourrais prendre des contrats-types... ?

J'imagine qu'une telle rémunération passe par un intéressement sur un laps de temps donné et que l'on peut se baser entre autres sur :

- ne prévoir une rémunération que lorsque la société sera constituée et commencera à développer du CA (contrats obtenus...)
- l'atteinte d'un certain CA (à partir de combien ??)
- forcément liée à un niveau minimum de profit généré
- une limite de temps pour cet intéressement

Au total, à combien peut se monter ce genre de "service" (j'ai la notion de 2 à 5%)? Y a t-il des règles particulières ?
Merci pour votre aide.

Par Visiteur

Bonjour,

Les modalités de la rémunération dépendent essentiellement de ce que vous entendez par apporteur d'affaire.

En principe, un apporteur d'affaire est une personne qui amène des clients auprès d'un vendeur ou d'un prestataire. Il n'est rémunéré que si le contrat final est effectivement conclu.

Votre affaire semble tout autre: L'apporteur vous apporte quoi en réalité?

vous pouvez tout me dire, je suis soumis au secret professionnel.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

En fait, lors d'un voyage, cet "apporteur d'affaire" a su par un des deux dirigeants américains d'une entreprise de biotechnologie localisée en Afrique du sud, qu'ils recherchaient un partenaire qui pourrait prendre en charge la distribution de ses produits en France. Ils ont mis au point une technique d'"évolution contrôlée" qui permet d'optimiser les enzymes pour l'amplification de l'ADN. Cela concerne donc la biomédecine, la recherche et les marchés du diagnostic moléculaire. Donc si je vous suis bien, cet apporteur d'affaire m'amènerait auprès de cette entreprise.

Je pense ne prévoir de le rétribuer, non seulement si un contrat est signé, mais seulement une fois que la société que je vais devoir monter portera ses fruits (C.A. avec profit). D'où ma question sur la forme d'un contrat ...

Bonne journée.

Par Visiteur

Bonjour,

S'agissant du montant de la rémunération, elle est librement déterminée par les parties. Il n'y a pas de rémunération moyenne dans la mesure où il faut prendre en compte la plus value de l'apporteur d'affaire: Quelles auraient été les chances pour vous de bénéficier de cette opportunité s'il n'était pas intervenu? Si aucune, sa rémunération doit en principe être élevé.

Je vous conseille cependant d'être très attentif quant à la réalité de le "bonne affaire". Certaines affaires tournent parfois en "eau de boudin" du fait d'une mauvaise présentation du "gain" procuré par un produit au départ.

Pour la rémunération, vous êtes totalement libre. Les modalités que vous souhaitez réaliser quant au paiement de l'apporteur d'affaire sont pertinentes.

A cette fin, il suffit d'établir un contrat (vous aurez beaucoup de mal à trouver un contrat type. Je vous conseille de voir un avocat pour établir un tel contrat. Ne comptez pas moins de 500 euros pour une telle prestation.)

l'atteinte d'un certain CA (à partir de combien ??)

Tout dépend de la marge que vous réalisez sur la revente du produit. Si la marge est importante, les seuils de CA sont plus ou moins importantes:

La clause peut être rédigée comme suit:

-La rémunération de l'apporteur d'affaire prendra la forme d'un paiement, versé en capital le XX.YY.ZZ de chaque année, d'un montant de:

- 10% du CA si le CA annuel atteint la somme de ...
- 12% du CA si le CA annuel atteint la somme de ...

-Vous pouvez aussi prévoir un paiement par vente réalisée. Dans ce cas, vous pouvez prévoir un paiement mensuel calculée en fonction du nombre de contrat, ou de la marge réalisée.

Ex.

La rémunération de l'apporteur d'affaire prendra la forme d'un paiement mensualisé, versé le XX de chaque mois. Cette rémunération sera calculée en fonction du nombre de ventes réalisées par l'entreprise, étant entendu que que chaque vente entrainera le versement de XX euros à l'apporteur d'affaires.

De tout façon, il serait primordial que cet apporteur d'affaire se mette d'accord avec vous quant au versement d'une rémunération. En matière commerciale, les négociations se font à deux, jamais tout seul..

Bien cordialement.

Par Visiteur

CITATION / De tout façon, il serait primordial que cet apporteur d'affaire se mette d'accord avec vous quant au versement d'une rémunération. En matière commerciale, les négociations se font à deux, jamais tout seul..

Certes, mon idée est d'arriver ce mardi matin avec une PROPOSITION construite, tant pour la rédaction d'un contrat que pour le mode de rémunération, histoire de montrer mon intérêt pour aller plus loin ...

Quelle valeur aurait un contrat signé des 2 parties sans passer par un avocat ? Merci. Bonne fin de journée.

Par Visiteur

Bonjour,

LE contrat aurait exactement la même valeur. Simplement, un avocat est plus apte à rédiger un contrat qui soit capable de régler les problème que vous avez aujourd'hui ainsi que les problèmes qui sont susceptibles de survenir dans l'avenir.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci. Souhaitez-vous voir ce que j'ai rédigé et soumis aujourd'hui à mon contact ? Bonne soirée.

Par Visiteur

Bonjour,

Avec plaisir.

Je vous donne mon adresse mail perso: gseignalet@hotmail.fr si vous ne pouvez pas rédiger le document ici.

La négociation s'est bien passée avec votre apporteur?

Bien cordialement.

Par Visiteur

Ok, je vous le transmet en fichier joint sur l'autre adresse. En ce qui concerne mon contact, il est arrivé au RV hier en disant qu'il avait appelé son contact la veille au soir mais qu'il était en congrès ... Manque de sérieux évident pour ce monsieur qui est par ailleurs prof d'économie dans une école de commerce ...Il avait plus de 3 semaines pour obtenir les infos demandées et il n'appelle que la veille ...Du coup je doute même qu'il l'ai fait ! Bon courage.

Par Visiteur

Bonjour,

ça sent le mauvais coup. J'ai toujours tendance à ne jamais croire aux affaires exceptionnelles qui vous tombent tout chaud dans les bras, comme par hasard au moment où vous vous retrouvez au chômage.

Prudence est reine des vertus.

Bien cordialement.

Je vous recontacte après étude de votre document.